



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°1

12 septembre 2011

Secrétaire Académique : **Christian BASSET**

Responsable académique 2nd degré : **Evelyne BRUN**

Responsable académique EPS : **Jean Pierre MARTIN**

Commissaires paritaires : **Philippe LAHITEAU et Jean François GARRIC**



Rappel : Inscriptions aux concours internes Agrégation, CAPES, CAPLP, CAPEPS, CPE

Les inscriptions aux concours internes ouvrent le 15 septembre :

du jeudi 15 septembre à 12 h au jeudi 27 octobre à 17 h.

Elles s'effectuent sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Bonne rentrée et Bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie !

L'annonce d'une mutation sur notre académie est toujours source de joie et d'inquiétude.

Car le premier obstacle franchi, reste à passer la fameuse barre départementale qui atteint des hauteurs vertigineuses : 1025 points pour les Pyrénées Atlantiques, 865 pour les Landes, 858 pour la Gironde.

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux se traduit en EPS par 2 sur 3.

Le SE-UNSA sera dans l'action contre les suppressions de poste le mardi 27 septembre.

>> Voir <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3579>

Postes aux concours

600 postes au CAPEPS externe, soit 40 de plus qu'en 2011.

60 à l'interne, soit 12 de plus.

L'agrégation externe offre 25 postes contre 18 en 2011. L'interne est stable à 100 postes.

Pour le détail de la répartition des postes par discipline, voir <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3580>

L'enjeu des élections professionnelles

Lors de l'assemblée générale de l'UNSS, le SE-UNSA a évoqué son attachement au sport scolaire, mais aussi sa revendication de l'obtention du statut de certifié pour les professeurs d'EPS.

Effectuer 20 heures au lieu de 18, cela revient à faire sur l'ensemble d'une carrière 4 ans et demi de plus que les autres disciplines, c'est percevoir 10 % de moins de l'heure que les certifiés.

Le SE-UNSA revendique pour les profs d'EPS une intégration qu'ont obtenu à une date récente les collègues d'arts plastiques et d'éducation musicale.

Nous avons rappelé notre revendication de 15+3 pour tous les enseignants, et évoqué notre réflexion sur une période transitoire qui verrait les professeurs d'EPS effectuer 18 heures sous forme de 17 heures de cours + 1 heure d'animation sportive intra-muros.

Les collègues participant aux compétitions UNSS du mercredi se verraient attribuer 2 HSA forfaitaires.

Si nous travaillons plus, nous devons gagner plus.

L'EPS a dû attendre 1981 pour intégrer l'Éducation Nationale, 1983 pour avoir une agrégation et un 3^{ème} cycle.

Bien que notre discipline, tout au moins en collège, bénéficie d'horaires parmi les plus importants, et alors que els

lycéens sont demandeurs de plus d'EPS, nous continuons à être marginalisés par notre statut.

Si vous disposions du même que les collègues, ne serait-il pas par exemple beaucoup plus facile de contester le fait que les suppressions de postes soient beaucoup plus importantes en EPS qu'ailleurs, ou que notre académie en accueillant 59 stagiaires (soit plus de 10 % des lauréats du concours) soit de plus en plus inaccessible (autour de 700 points). Et nous avons déjà évoqué la situation de certains départements de notre académie...

Le débat autour du statut et l'avenir du sport scolaire doit concerner tous les collègues et vous pouvez réagir en nous envoyant un mail à notre adresse ac-bordeaux@se-unsas.org.

Nous terminerons en disant que l'UNSS est cogérée par les fédérations sportives et les enseignants d'EPS, et que quand nous vendons chocolatinas pour financer nos AS, les clubs professionnels se paient des charges que sur quelques milliers d'euros quand les joueurs en touchent plusieurs centaines de milliers. Philippe Seguin grand amateur de sport et président de la Cour des Comptes l'avait dénoncé en son temps.

Elections professionnelles : Faut qu'ça change !

Quand ? Du 13 au 20 octobre prochain.

Comment ? Pour la première fois, le vote sera électronique, les scrutins se dérouleront exclusivement par Internet. Nous PLP aurons à émettre quatre votes : deux pour élire nos représentants aux Commissions Administratives Paritaires Académique et Nationale ; mais aussi pour la première fois, il nous faudra élire avec tous les autres personnels de l'Education Nationale les délégués siégeant dans les Comités Techniques Académique et Ministériel.

Ces élections placées sous le signe de la nouveauté sont capitales pour la désignation de vos représentants et la représentativité des syndicats.

Alors, en octobre, un seul geste utile : je clique pour les listes UNSA et SE-UNSA !

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>